



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la
Municipalité de Saint-Jacques au www.st-jacques.org/municipalite/greffe/

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **30 novembre 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

madame Isabelle Marsolais, conseillère
monsieur Michel Lachapelle, conseiller
monsieur Claude Mercier, conseiller
monsieur François Leblanc, conseiller
monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro 450-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 451-2020

Mandat à *GCIA Événements* pour le tournage d'un événement de la Municipalité de Saint-Jacques le 1er décembre 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder au tournage d'un événement de la Municipalité de Saint-Jacques prévu le 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU QU' une offre de service d'une somme de 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *GCIA Événements* pour le tournage de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de service et de mandater *GCIA Événements* pour la somme de 600 \$ (plus taxes applicables) pour le tournage de l'événement prévu le 1^{er} décembre 2020;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 452-2020

Mandat à M. Stéphane Charbonneau, artiste, pour l'événement de la Municipalité de Saint-Jacques le 1er décembre 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire obtenir les services d'un artiste pour l'événement de la Municipalité de Saint-Jacques prévu le 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU QU' une offre de service d'une somme de 350 \$ est reçue de *M. Stéphane Charbonneau, artiste*, pour l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de service et de mandater *M. Stéphane Charbonneau, artiste*, pour la somme de 350 \$ pour l'événement prévu le 1^{er} décembre 2020;

D'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

URBANISME

Résolution numéro 453-2020

Demande de permis soumise au PIIA pour l'installation de deux enseignes pour le commerce "Au St-Jacques" situé au 34 rue Marcel-Lépine

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'installation de deux enseignes sur la façade du commerce « Au St-Jacques » situé au 34, rue Marcel-Lépine;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU' après l'analyse des critères d'évaluation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis au propriétaire du commerce « Au St-Jacques », selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 4 novembre 2020), pour l'installation de deux enseignes sur la façade du bâtiment (une enseigne sur auvent et une enseigne murale).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 454-2020

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 15.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Madame Josyanne Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 450-2020 à 454-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.